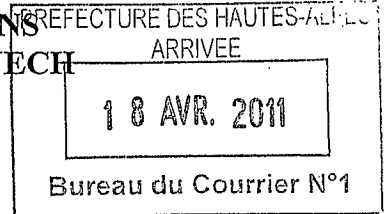


DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Communauté de Communes des Deux Buëch

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH



Séance du : 11 avril 2011
Convocation du : 1^{er} avril 2011

Objet : Budget Général
Affectation des résultats de l'année 2010.

L'an deux mille onze, le onze avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Deux Buëch, s'est réuni à La Roche des Arnauds, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : Monsieur Maurice Chautant

Etaient présents : Membres titulaires : R. Fournel, F. Reynaud, M. Barthélemy, Guy Pitaval, B. Soulat, A. Chevalier, M. Mescle, G. Lesbros, JM. Bermond, R. Basset, JF Carré, M. Chautant, F. Roux, J-C Salles, G. Garcin, F. Regord, B. Faure, P. Aubin
Membres suppléants : Sandrine Arnaud-Salgado, Marc Rosenstiel

Excusés : Jean-Louis Pelloux, Claudette Mezière,
Guy Jullien remplacé, Martine Barbet remplacée

Les délégués de la Communauté de Communes des Deux Buëch constatent au compte administratif 2010 du budget général,

un excédent de fonctionnement de : 353 191.88 €
un déficit d'investissement de : - 353 195.47 €

Le montant du solde des restes à réaliser est de : 362 813.77 €
Le résultat d'investissement en tenant compte des restes à réaliser est de 9 618.30 €.

Le vice-président chargé des finances propose :

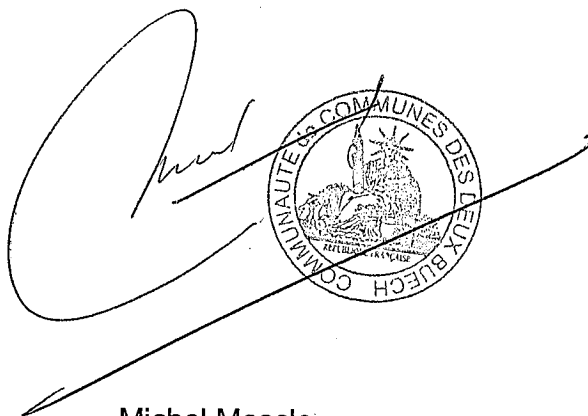
- d'affecter la somme de 30 000 € en réserves d'Investissement, compte 1068,
- de maintenir en section de fonctionnement la somme de 323 191.88 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications fournies par le Vice-Président chargé des finances, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat du budget général.

Votants = 20 Pour = 20 Contre = 0 Abstention = 0

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Michel Mescle'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem of a seated figure holding a staff, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DES DEUX-BUECH' and '1947'. A long, thin line is drawn across the seal and signature.

Michel Mescle

Transmis en préfecture le :

14 avril 2011

Affiché le :

27 avril 2011